

1. Présentation générale

Durée de l'épreuve : **15 minutes**(présentation individuelle) ou **25 minutes** (présentation collective).

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'**histoire des arts**, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des **enseignements pratiques interdisciplinaires** du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des **parcours éducatifs** (Parcours Avenir, Parcours Citoyen, Parcours Educatif de Santé, Parcours d'Education Artistique et Culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une **soutenance** : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les **connaissances** et **compétences** qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats) mais sont évalués **individuellement**.

L'oral se déroule en deux temps : un **exposé** (5 minutes) suivi d'un **entretien** avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

Le candidat doit se servir d'**outils numériques** (diaporama) pour dynamiser sa présentation. Attention, il ne faut évidemment pas se contenter de lire ce qui est projeté !

Dans le cas d'une prestation en **langue étrangère (anglais ou espagnol)**, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou pendant l'entretien, celle-ci ne doit pas excéder **cinq minutes au total**. Dans son évaluation, le jury valorise cette prestation, dès lors qu'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue concernée est atteint par le candidat.

L'épreuve est notée sur **100 points** :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)

Diplôme National du Brevet

- **L'évaluation du socle commun représente 400 points.**

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3^e.

- **Les épreuves de l'examen représentent 400 points.**

Sont évalués sur 100 points : le français, les mathématiques et l'épreuve orale.

Sont évaluées sur 50 points : l'histoire-géographie et les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie).

Des points supplémentaires peuvent être accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement (10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ou 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés).

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien" (480 points), "bien" (560 points) ou "très bien" (640 points). Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.

2. Préparation de l'épreuve

Pendant la semaine du **1er avril**, chaque élève de 3^{ème} doit remettre une **fiche de renseignements** sur laquelle il indique le projet choisi pour son oral. Cette fiche doit être signée par un **professeur référent**, par les **responsables légaux** du candidat et par **l'élève** lui-même.

Pour réussir cette épreuve, il est impératif de s'entraîner plusieurs fois chez soi à l'oral (avec une autre personne ou en s'enregistrant). Les élèves volontaires ont la possibilité de s'entraîner à l'oral dans certains cours.

3. Partager son diaporama pour l'oral (avant le 12 avril)

Se connecter à Métice et ouvrir Nextcloud → Charger le fichier que vous voulez partager → Nommer correctement votre fichier (**Classe-Nom.Prénom**) → Partager avec les professeurs

Ton diaporama doit être nommé :.....

La marche à suivre est détaillée dans un PDF sur Nextcloud (PARTAGER SON TRAVAIL POUR L'ORAL DU BREVET 2024).

4. Critères d'évaluation

	Niveau de maîtrise*			
	I	P	S	E
1. Maîtrise de l'expression orale				
Je sais adapter ma tenue vestimentaire et mon attitude à la situation d'une épreuve d'examen.	2	5	8	10
Je m'exprime correctement en français, avec un niveau de langue approprié.	2	5	8	10
Je suis capable de présenter un exposé oral structuré et relatif au sujet pendant environ 5 minutes (hors temps d'échange).	2	5	8	10
Je suis capable de me détacher de mes notes écrites, de capter l'attention du jury et de rendre mon exposé vivant.	2	5	8	10
Je suis capable de participer à un échange constructif avec les membres du jury : écouter, débattre, me remettre en question, faire valoir mon point de vue en argumentant...	2	5	8	10
2. Maîtrise du sujet présenté				
Je suis capable de chercher, de trier, de structurer les informations utiles et d'approfondir mes recherches de manière autonome.	2	5	8	10
Je suis capable de construire un exposé en mobilisant des outils numériques.	2	5	8	10
Je maîtrise un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage spécifique (langue française, étrangère ; langage scientifique, informatique, des arts, du monde professionnel).	2	5	8	10
Je sais situer un fait, un document, une œuvre dans son contexte historique, social ou artistique.	2	5	8	10

Je connais le monde professionnel en lien avec mon projet (formations, métier...).				
Je suis capable d'exprimer des sensations, de formuler un point de vue personnel, de porter un regard critique sur une œuvre et/ou sur mon travail.	2	5	8	10

I : insuffisant / P : passable / S : satisfaisant / E : excellent